

Membres en exercice : 80  
Présents : 56  
Pouvoirs : 18

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
**SÉANCE DU 28 FEVRIER 2017 À 20H**

**Délibération CT2017/02/28-07 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Livry-Gargan : bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée**

**Rapporteur : Claude CAPILLON, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**DATE DE CONVOCATION** : Mercredi 22 février 2017

**PRÉSIDENCE** de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

**LIEU DE RÉUNION** : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

**PRÉSENTS** : Mmes, MM, ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORE Félicité, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CALMEJANE Hélène, CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, CARBONNELLE Serge, CHOULET Michèle, CRANOLY Rolin, DELORMEAU Christine, DUFFRENE Sylvie, EPINARD Serge, FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul, FICCA Grégory, GENESTIER Jean-Michel, GRANDIN Gaëtan, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HELENON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jaques, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MARTINS Marylise, MAUPOUSSIN Stéphanie, MIERSMAN Michel, PELISSIER André, POPELIN Pascal, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, RICHARD Stéphanie, ROY Patrice, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, TESTA Richard, TEULET Michel, THIBAUT Magalie, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

**ABSENTS/POUVOIRS** : Mmes, MM, AMOZIGH Joëlle (pouvoir à VIEUX-COMBE Evelyne), BAILLY Dominique, BARBIERI Michel (pouvoir à AMERICO Michel), BENTAHAR Abdelkader (pouvoir à MAUPOUSSIN Stéphanie), BOURICHA Fayçale (pouvoir à THIBAUT Magalie), CLAVEAU Michèle (pouvoir à ALLEMON Eric), COPPI Katia (pouvoir à BARTH Franck), DALLIER Philippe (pouvoir à SARDA Patrick), DEMUYNCK Christian (pouvoir à PELISSIER André), DESHOQUES Monique (pouvoir à CAPILLON Claude), GAUTHIER Christine (pouvoir à ROY Patrice), ITZKOVITCH Ivan, JARDIN Anne, KLEIN Olivier (pouvoir à LEMOINE Xavier), LELLOUCHE Nicole (pouvoir à BOUDJEMAI Kaïssa), MALJEAN Jean-Pierre (pouvoir à LE TALLEC Bernard), MANTEL Aurélie (pouvoir à FICCA Grégory), MARSIGNY Brigitte, MILOTI Donni (pouvoir à BORDES Roselyne), PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, PRUDHOMME Gérard, SCHUMACHER Alain (pouvoir à REYGNAUD Marie-Françoise), TAYEBI Samira (pouvoir à DELORMEAU Christine), TORO Ludovic (pouvoir à MARTIN Pierre-Yves).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : CALMEJANE Hélène

## **LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-45 et suivants, et R. 153-20 et R.153-21,

**VU** la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

**VU** la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**VU** la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 complétée par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi LAAF) du 13 octobre 2014,

**VU** la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n°2015-1662 relatif à la Métropole du Grand Paris et portant création de l'Etablissement Public Territorial T9 dénommé « Grand Paris Grand Est »,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livry-Gargan approuvé le 17 décembre 2015,

**VU** l'arrêté n°2017-020 du 6 février 2017 portant mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livry-Gargan,

**VU** la délibération n°CT2016/12/13-13, prescrivant la modification et la définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU de Livry-Gargan,

**CONSIDERANT** que le projet de modification simplifiée avec l'exposé de ses motifs a été transmis aux personnes publiques associées et mis à disposition du public du 3 janvier au 3 février 2017, dans des conditions leur permettant de formuler leurs observations,

**CONSIDERANT** qu'aucune observation du public n'a été consignée sur le registre mis à disposition du public,

**CONSIDERANT** que deux personnes publiques associées ont transmis leur avis sur cette modification :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, compte tenu des modifications apportées, a précisé qu'elle n'avait aucune remarque à formuler ;
- Le Département de Seine-Saint-Denis informe la Ville de l'obligation pour tout document d'urbanisme d'être en adéquation avec le règlement de voirie du Département de la Seine-Saint-Denis (arrêté du 2 mars 1982). Il fait aussi des préconisations concernant les modifications à apporter sur l'article 2 de la section III, règles en matière d'équipement de zones.

**CONSIDERANT** qu'au vu de ces éléments, ladite consultation des personnes publiques associées nécessite une adaptation du projet de modification du PLU. Celle-ci portera sur l'article 2 de la section I, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (cas des saillies), et l'article 2 de la section III, relatif aux conditions de desserte des terrains par les réseaux public.

**Après en avoir délibéré,**

- **A l'unanimité**

**DECIDE :**

- D'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livry-Gargan

- De tirer le bilan de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée

**PRECISE** que :

- La présente délibération et le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Livry-Gargan approuvé seront tenus à la disposition du public en Mairie de Livry-Gargan, à la Direction Générale du Développement Urbain et Economique, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège administratif de l'EPT Grand Paris Grand Est, 4 bis allée Romain Rolland, 93390 Clichy-sous-Bois.
- Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune.
- La présente délibération et le dossier de PLU seront transmis au représentant de l'Etat dans le département.

**DIT** que :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT et à la Mairie de Livry-Gargan durant un mois.
- Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Annexes :

- Bilan de la mise à disposition
- Plan Local d'Urbanisme modifié

*Ainsi fait et délibéré en séance, le 28/02/2017.*

Le Président,



Michel TEULET

Le Directeur général des services,  
par délégation du Président,  
certifie le caractère exécutoire du présent  
acte reçu en Préfecture le

**06 MARS 2017**

Affiché - Notifié le  
Le Directeur général des services,  
Guillaume Clédière

